



## Compte rendu du conseil d'administration du 8 avril 2013

Le conseil d'administration s'est réuni à 14h00 sous la présidence de M. Jean-Louis Ferrary dans les appartements de réception du secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

### Composition du conseil d'administration

#### Membres présents ou représentés (14)

- M. Jean-Louis FERRARY, Président du conseil d'administration ;
- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- Mme Simone BONNAFOUS, directrice générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR (représentée par Mme Sophie HUGONNET) ;
- M. Stéphane BOURDIN, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
- M. Jean-Claude CASANOVA, membre de l'Institut, représentant de l'Académie des sciences morales et politiques (procuration à M. André VAUCHEZ) ;
- Mme Hélène DUCHÊNE, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au ministère des affaires étrangères (représentée par M. Philippe DEVAUD)
- M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne (procuration à M. Jean-Louis FERRARY) ;
- M. Richard FIGUIER, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR (procuration à Mme Elena AVELLINO) ;
- M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique (représenté par Mme. Diane BRAMI) ;
- M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;
- Mme Cristina LA ROCCA, professeur à l'université de Padoue (procuration à M. Stéphane BOURDIN) ;
- M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne ;
- M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, représentant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
- M. Alexandre VINCENT, représentant élu des membres de l'EFR.

#### Assistaient également à la séance

- M. Jacques DALARUN, Président du conseil scientifique de l'EFR ;
- M. François DUMASY, directeur des études à l'EFR ;
- M. Stéphane GIOANNI, directeur des études à l'EFR ;
- M. Jean Louis PESENTI, agent comptable de l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du centre Jean Bérard de Naples ;
- M. Jean SCHNEIDER, secrétaire général de l'EFR ;
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR.



## **Ordre du jour**

1. Examen du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2012
2. Informations de la directrice
3. Compte financier de l'exercice 2012
4. Budget modificatif n°1 de l'exercice 2013
5. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration
6. Délégation du conseil d'administration à la directrice (article L712-3 du code de l'éducation et article 9 du décret n°2011-64 du 10 février 2011)
7. Location de la galerie du rez-de-chaussée de piazza Navona
9. Questions diverses

\*\*\*

### **1. Examen du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2012**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2. Informations de la directrice**

Catherine Virlovet informe les membres du Conseil d'administration sur les derniers développements de la négociation avec la DGESIP sur l'avenant au contrat quinquennal.

Une réunion a eu lieu le 18 mars avec M. Laurent Régnier, Mme Françoise Profit, les directeurs des Écoles françaises à l'étranger et les présidents des Conseil d'administration. Les propositions qui suivent ont reçu l'accord des différents participants :

a) Les EFE méditerranéennes n'auront plus de DGS à compter de la fin de la mission de chacun des secrétaires généraux actuellement en poste. Sur place, se pose la question de savoir comment les fonctions assurées par le secrétaire général seront prises en charge. Les solutions pourront varier selon la situation particulière des écoles.

b) Un service commun de l'ensemble des EFE serait créé sous la responsabilité d'un fonctionnaire de catégorie A qui ne serait pas DGS et n'aurait pas d'autorité sur les services administratifs des EFE.

Après ratification par la DGESIP, ces mesures feraient l'objet d'un avenant au contrat quinquennal, qui devrait être proposé au Conseil d'administration de juin 2013.

Jean-Louis Ferrary précise que Pierre Ducrey, président du Conseil d'administration de l'École française d'Athènes a fait un procès-verbal provisoire qui n'a pas reçu de réponse de la DGESIP.

### **3. Compte financier de l'exercice 2012**

Les augmentations prévues dans le contrat quinquennal 2012-2016 ont été versées en 2012, soit 36.156 € pour les frais de personnel et 71.400 € de bonus contractuel. Cependant, une réserve de précaution de 68.539 € a été déduite.

Le budget primitif n'a pas été modifié.

Il y a 3 comptes financiers au lieu d'un : 1 pour l'EFR (7.057.257 €), 1 pour le CJB (67.000 €) et le dernier pour le service des publications (597.520 €). Les publications du CJB sont incluses dans ce dernier.

Tous les frais généraux et les frais de personnel sont dans le compte EFR.

Le résultat est un déficit de 31.507 € inférieur au déficit prévu. Ceci est dû à des excédents de recettes (d'hébergement en particulier).

Dans les investissements, les travaux au palais Farnèse ont encore été reportés.

Le fonds de roulement diminue de 116.300 € et s'établit à 2.127.510 € (101 jours de fonctionnement), dont 1.669.121 € de réserves disponibles (79 jours).

Jean-Louis Ferrary demande si la DGESIP est d'accord avec ces documents.

Jean Louis Pesenti n'a pas reçu d'observations du ministère.

Mme Sophie Hugonnet n'a pas eu de commentaires de la part du contrôleur de la DGESIP.

Jean Louis Pesenti précise que les résultats sont meilleurs que prévu.

Les salaires représentent 66,75% des dépenses (dont 45% pour les 30,8 emplois des personnels métropolitains, 19% pour les 36 ETP du personnel local et 2% pour les vacations).

Les dépenses de personnel local se sont élevées à 1.471.644 € dont une indemnité de départ à la retraite pour un agent malade, pour 1.385.000 € de subventions.

Les dépenses de personnel métropolitain ont atteint 3.496.169 € pour 3.350.000 € de subventions.

Jean-Louis Ferrary demande où en sont les discussions sur les indemnités de résidence à l'étranger. Jean Louis Pesenti rappelle que le MESR n'a toujours pas rédigé l'arrêté d'application du nouveau décret.

Sophie Hugonnet rappelle qu'il n'y a plus de subventions individualisées pour les personnels métropolitains ou locaux, mais une dotation globalisée. Quant aux indemnités de résidence, elle n'a aucune information à communiquer au CA.

Jean-Louis Ferrary revient sur l'anomalie de la situation de l'EFR et des autres EFE : la dotation est globalisée, mais les établissements ne sont pas pour autant passés aux RCE, en sorte qu'il n'y a pas eu négociation portant sur le calcul de la masse salariale globale ni sur celui du GVT dans les années à venir. Le blocage des subventions pour le personnel depuis 2009 n'a été que partiellement rattrapé au contrat quinquennal. L'EFR est obligée d'appliquer les règles de la fonction publique pour les fonctionnaires, sans compensation.

Ceci a obligé l'établissement à geler un poste de membre au budget 2013.

Catherine Virilouvet souhaite que ce gel ne soit pas une disparition pure et simple.

Jean Louis Pesenti fait remarquer qu'il y a eu également depuis plusieurs années une forte augmentation des charges patronales sur les traitements des fonctionnaires.

Sophie Hugonnet répond que la négociation est en cours avec Bercy sur le « CAS pension ».

Jean Louis Pesenti précise aussi que les ventes de publications sont stabilisées, malgré une légère baisse chez les diffuseurs. Tous les ouvrages prévus ont pu être publiés.

Jean Louis Pesenti répond à une question de Jean-Louis Ferrary sur les stocks. Ils ont légèrement baissé.

Jacques Dalarun demande quel pourcentage les recettes de ventes de livres couvrent par rapport aux dépenses.

Les dépenses atteignent 584.644 € dont 380.038 € de fabrication et 204.606 € de diffusion alors que les recettes se chiffrent à 398.822 €

Catherine Virlovet signale que les recettes d'hébergement de la place Navone ont fortement augmenté. Ce service n'a cependant pas encore atteint l'équilibre.

Le compte financier est mis aux voix : il est adopté à l'unanimité.

#### **4. Budget modificatif n°1 de l'exercice 2013**

Les subventions baissent de 150.351 € Il s'agit d'une réserve de précaution et de la participation au redressement des comptes publics.

Il faut donc réduire les dépenses de 100.000 € (50.000 € pour les frais de personnel, dont le non-remplacement du secrétaire général qui quitte son poste au 1<sup>er</sup> septembre, 30.000 € pour les frais de mission et les prestations, et 20.000 € pour les frais d'impression).

Par ailleurs, une recette de 50.000 € est dégagée sur les préciputs de l'ANR.

180.000 € sont reportés pour les travaux du palais Farnèse.

100.000 € sont pris sur les réserves pour des travaux nouveaux.

La provision de 225.000 € prévue pour l'affaire « Guadagnino » n'a plus d'utilité puisqu'elle s'est terminée à l'avantage de l'EFR en 2012, après 16 ans de procédure. 100.000 € sont conservés pour une autre affaire judiciaire en cours.

Le fonds de roulement baisse de 280.000 € et s'établit à 1.737.511 € (84 jours de fonctionnement), dont 1.404.122 € de réserves disponibles (68 jours).

Jean-Louis Ferrary constate la diminution des financements de l'État. Les solutions employées cette année pour les compenser ne sont pas renouvelables. Il y aura donc des problèmes en 2014 si la situation perdure.

Catherine Virlovet revient sur la suppression du poste de DGS. Un fonctionnaire de catégorie A existant deviendra responsable administratif. L'agent comptable devra s'investir plus pour compenser la disparition du secrétaire général. Un personnel local sera recruté en soutien à l'agent de rang A et à l'agent comptable.

Sophie Hugonnet précise que la contribution au redressement des comptes publics est définitive pour 2013.

Le budget modificatif est adopté à l'unanimité.

#### **5. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration**

Pas de commentaires. Elles sont adoptées à l'unanimité.

#### **6. Délégation du conseil d'administration à la directrice (article L712-3 du code de l'éducation et article 9 du décret n°2011-64 du 10 février 2011)**

Un document est présenté au Conseil d'administration.

Le point n° 2 est supprimé (autorisation d'engager toute action en justice).

En contrepartie, il conviendra de prévoir au règlement intérieur une consultation des membres du Conseil d'administration par e-mail.

Alain Tallon fait remarquer que dans les universités, il y a une délégation pour les présidents pour engager des actions en justice et que cela ne pose pas problème.

Les délégations sont adoptées à l'unanimité.

## **7. Location de la galerie du rez-de-chaussée de piazza Navona**

Catherine Virlovet rappelle que ce point a déjà été évoqué au Conseil d'administration.

Cet espace accueille le service des publications depuis la réouverture du bâtiment en 2009.

L'idée était bonne : exposer les publications, faire de la galerie une vitrine des activités scientifiques de l'EFR. Mais la terrasse du « Bar Navona » occulte les vitrines.

De plus il y a des problèmes d'acoustique qui constituent une gêne pour le travail des collègues du SP.

La solution envisagée est de louer cet espace au bar, ce qui générerait des recettes.

Il y aurait deux contraintes pour le bar : pas de transformation de ce local et accueil une fois par mois d'un café des « humanités. Le directeur du Centre culturel Saint-Louis des Français s'est déclaré intéressé par l'animation de ce café avec des présentations de livres.

Jean-Louis Ferrary souligne que le service des publications n'a jamais été satisfait de ces locaux.

Jacques Dalarun est favorable à cette solution si cela peut diminuer le déficit, mais il fait remarquer que ce serait le retour à la situation antérieure.

Jean Schneider précise qu'en effet, la galerie a été occupée à titre gratuit par le service culturel de l'ambassade de France de 1975 à 2003. Cet espace a été récupéré et immédiatement occupé, puis le service des publications s'y est installé après les travaux. Il convenait de ne pas le laisser vacant, ce qui aurait de nouveau suscité la convoitise de l'ambassade.

Jean-Louis Ferrary demande s'il faut obtenir des autorisations.

Sophie Hugonnet pense que France Domaine doit être consulté.

Jean Schneider a déjà consulté France Domaine par e-mail. Il n'y a pas d'opposition.

Sophie Hugonnet ajoute que le SPSI devrait être modifié.

Jean-Louis Ferrary demande aussi quel est le rôle de la commune de Rome.

Jean Louis Pesenti répond qu'elle doit modifier l'affectation de cette partie du bâtiment.

La proposition de location de la galerie de piazza Navona est adoptée à l'unanimité.

Jean-Louis Ferrary informe les membres du Conseil d'administration que la prochaine réunion est prévue le jeudi 27 juin 2013. La directrice de l'EFR et le président du CA souhaitent que l'avenant au contrat quinquennal y soit présenté.